

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Consultation du public sur le plan de gestion du projet de création de la Réserve naturelle du « Terril du Levant de Mons » à « Estinnes-au-Val »

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au plan susvisé, dont l'auteur est la Ministre wallonne de l'Agriculture et de la Ruralité, en charge de la Forêt, de la Nature, de la Chasse et de la Pêche. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à la création de la Réserve naturelle susmentionnée. Le gestionnaire de la Réserve naturelle sera l'ASBL Ardenne & Gaume.

Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 25/09/2025
19/08/2025	25/08/2025	25/09/2025	Administration communale d'Estinnes, Chaussée Brunehaut, 232 à 7120 Estinnes Le 25 septembre 2025 à 11 heures	Collège communal de Estinnes à l'adresse cadredevie@estinnes.be

Le dossier peut être consulté gratuitement dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et les mercredi et jeudi de 13h à 16h. Attention jusqu'au 31 août, horaire d'été : uniquement de 8h30 à 12h.

Le dossier peut toutefois être consulté le samedi matin **uniquement sur rendez-vous** à prendre au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Cadre de Vie, Mme Leclercq Jil au 064/85.80.40.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès **de l'éco-conseiller ou, à défaut, auprès du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet** ou auprès du Département de la Nature et des Forêts (Cantonement de **Cantonement de Mons – Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons** ou Direction de la Nature et des Espaces verts, équipe aires protégées : avenue Prince de Liège, 7 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.20).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le plan objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Estinnes, le 13 août 2025

La Directrice générale f.f.,

STEVENSON

La Députée-Bourgmestre,

TOURNEUR A.